

France : Un prêtre rwandais suspendu après avoir reconnu un fils biologique

France Info, 03/12/2021 Eure : le père Wenceslas suspendu après avoir reconnu un fils biologique Le père Wenceslas Munyeshyaka, récemment nommé à la paroisse Saint-Martin de la Risle à Brionne (Eure), a été suspendu de l'évêché d'Evreux. Ce dernier a reconnu un fils biologique.

Le père Wenceslas, qui exerce au sein de la paroisse Saint-Martin de la Risle à Brionne, dans l'Eure, est suspendu. Dans un communiqué transmis à la presse ce vendredi 3 décembre 2021, le diocèse d'Evreux indique qu'il ne pourra plus "exercer un ministère presbytéral, ni de conférer ou célébrer tout sacrement". La raison ? Le père Wenceslas a reconnu un fils biologique né en juillet 2010, "d'une liaison qu'il a entretenue à Gisors." Du Rwanda à la Normandie De nationalité rwandaise, le père Wenceslas Munyeshyaka a quitté le diocèse de Kigali pour la France en 1994. Alors en demande d'asile politique, il a été accueilli par Monseigneur Jacques David en 1996 dans le diocèse d'Evreux où il a exercé le ministère presbytéral successivement dans la paroisse de Gaillard sur Seine, puis, à partir de 2001, dans celle de Gisors Vallée d'Epte et de Plateau d'Etrepagny", indique le diocèse d'Evreux. En juillet 2021, il avait obtenu son statut de réfugié politique, ce qui lui a permis de faire une demande de titre de séjour. Le 1er septembre, Monseigneur Christian Nourrichard, évêque d'Evreux, l'avait nommé administrateur de la paroisse Saint-Martin de la Risle (Brionne). Soupçonné de complicité de génocide au Rwanda Le prêtre rwandais a été soupçonné de complicité de génocide au Rwanda. Entre avril et juillet 1994, le génocide des Tutsis a fait au moins 800 000 victimes d'après l'ONU. A l'époque des faits, il était vicaire à la paroisse de la Sainte-Famille à Kigali (Rwanda). Durant le génocide, cet édifice religieux servait de lieu de refuge aux rwandais, victimes du conflit qui opposait Hutus et Tutsis en 1994. Le prêtre était soupçonné d'avoir livré aux miliciens Hutus Interahamwe des Tutsis. Mis en examen pour des chefs de génocide, de crime contre l'humanité et de torture, il avait été placé en détention provisoire puis libéré sous contrainte judiciaire. Après de multiples rebondissements, en octobre 2015, les juges lui avaient accordé un non-lieu en estimant que sa passivité face aux massacres en 1994 au Rwanda ne pouvait suffire à ordonner son renvoi devant la cour d'assises pour génocide. Après près de 25 ans de procédures, le prêtre Wenceslas, qui a toujours nié les faits, a été totalement blanchi en 2019. Écrit par A.P.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});